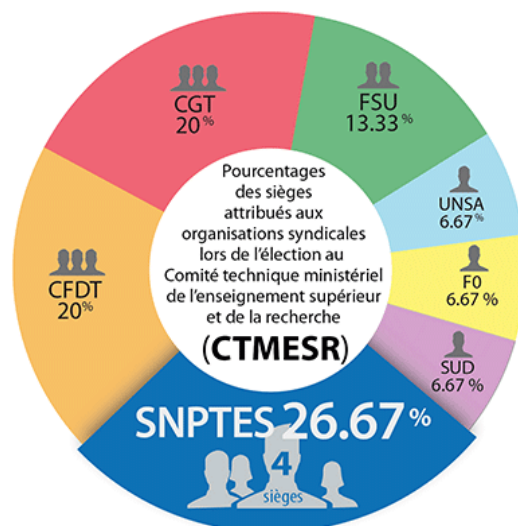




Renouvellement du Conseil d'administration (CA) de l'Inserm

Le résultat des élections professionnelles de décembre 2018 place largement le SNPTES en tête en termes de représentation au Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR).

Le CTMESR est réglementairement la seule instance de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui permet de mesurer la représentativité des organisations syndicales du secteur. Le SNPTES est le seul syndicat à avoir obtenu 4 sièges dans cette instance. Par sa position de syndicat le plus représentatif de l'enseignement supérieur et la recherche et sa façon de travailler, le SNPTES est écouté et obtient des résultats.



C'est pourquoi, dans le cadre du projet de loi de programmation de la recherche, le SNPTES a négocié le protocole d'accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières. Ce protocole permettra ainsi de mettre en œuvre des revendications majeures du SNPTES :

- ✓ revalorisation des régimes indemnitaires de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche et par conséquent de l'Inserm incluant les contractuels ;
- ✓ des mesures de repyramidage favorisant la promotion et les carrières des chercheurs ;
- ✓ une prime permettra une reconnaissance de la technicité et de l'expertise scientifique des emplois d'appui et de soutien à la recherche ;
- ✓ une harmonisation des corps des chargés de recherche, des maîtres de conférences et des ingénieurs de recherche (fusion de grade).
Pour les chargés de recherche (CR) différentes mesures sont engagées pour tendre vers une harmonisation avec les enseignants-chercheurs notamment grâce à de nombreuses possibilités supplémentaires de changement de grade et le passage de l'indice terminal des chargés de recherche au niveau de la « Hors Echelle B » contingenté à l'instar des maîtres de conférences.

Le SNPTES, présent à l'Inserm depuis 2014, est aujourd'hui implanté, dans toutes les régions. Au sein des Unités mixtes de recherche (UMR), des relations professionnelles unissent les personnels de la recherche quels que soient leurs statuts et leurs établissements de gestion. Ainsi, le SNPTES, par sa présence à la fois dans les universités et dans les organismes de recherche, fédère l'ensemble des personnels impliqués dans le monde de la recherche.

Le SNPTES est présent au Conseil scientifique (CS), dans toutes les commissions scientifiques spécialisées, dans le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au niveau national (CHSCT) et régional (CSHSCT), et a obtenu 2 sièges au comité technique d'établissement. Le SNPTES est aussi présent dans les Commissions administratives paritaires (CAP) d'Ingénieur de recherche, d'Ingénieurs d'étude et des Techniciens ainsi qu'au Comité national d'action sociale (CAES).

Le Conseil d'administration à l'Inserm :

Il s'agit de la seule instance décisionnaire où s'exerce la participation des personnels à la gestion et au fonctionnement de leur administration. Il est consulté, entre autres, sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services ainsi qu'à l'élaboration des règles statutaires et indemnitaires, à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Il délibère sur :

- ✓ les grandes orientations de l'Institut, le plan stratégique et le projet de contrat pluriannuel ;
- ✓ les mesures générales relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut.

Il doit approuver :

- ✓ le rapport annuel d'activité de l'Institut ;
- ✓ le budget de l'Inserm.

Son action porte également sur le compte financier, les emprunts, les acquisitions, les ventes, les échanges d'immeubles, les actions en justice, l'acceptation des dons et des legs. Sa délibération est en outre requise pour la participation de l'Inserm à des organismes dotés de la personnalité morale, la création de filiales, les prises, cessions et extensions de participations financières.

A l'occasion du renouvellement des membres du conseil d'administration, le SNPTES souhaite porter au cœur de notre institut les avancées qu'il aura négocié au niveau ministériel, permettant ainsi la mise en œuvre des orientations voulues par les agents et portées par les élus à tous les niveaux de la chaîne de décision.

Dans toutes les instances où le SNPTES est représenté, nos élu(e)s, défendent avec conviction et détermination vos intérêts quel que soit votre statut (chercheurs, ITA, contractuels) dans un esprit volontariste et constructif. Nos représentants participent aux groupes de travail et sont forces de propositions afin de défendre efficacement vos intérêts grâce à des avancées concrètes.

Le SNPTES revendique l'accès au statut de fonctionnaire comme la priorité de son action dans sa lutte contre la précarisation de l'emploi.

Pour ce nouveau mandat, le SNPTES souhaite poursuivre son engagement et portera au conseil d'administration une parole forte autour de plusieurs revendications :

- ✓ **pour une politique indemnitaire revalorisée ;**
- ✓ **pour un budget où l'emploi sera pris en compte. Le SNPTES fait de l'accès au statut de fonctionnaire la priorité de son action dans sa lutte contre la précarisation de l'emploi ;**
- ✓ **pour développer une évaluation juste, constructive et utile des unités et des personnels, (évaluation individuelle permettant un suivi d'avancement de carrière/poste) ;**
- ✓ **agir pour l'égalité femme / homme, en particulier prévenir et traiter les écarts de rémunérations et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes ;**
- ✓ **mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle ;**
- ✓ **pour un vrai déroulement de carrière, avec une politique active de promotion des personnels, notamment par des concours internes ;**
- ✓ **pour une prise en compte réelle de la souffrance au travail et la mise en place de mesures appropriées ;**
- ✓ **pour un rapprochement de l'administration centrale et délégués des personnels dans les équipes de recherche ;**
- ✓ **pour une augmentation des budgets récurrents ;**
- ✓ **pour une véritable remise en question de la résorption de la précarité dans la gestion des emplois au travers d'une politique de l'emploi contractuel tournée vers la sécurisation des parcours professionnels assurant le maintien des savoirs et des compétences ;**
- ✓ **pour établir des règles transparentes afin de traiter équitablement les instituts thématiques de l'Inserm ainsi que les équipes de recherche, notamment pour la répartition des crédits de recherche.**



**LE SNPTES UNE AMBITION
POUR TOUS LES PERSONNELS**



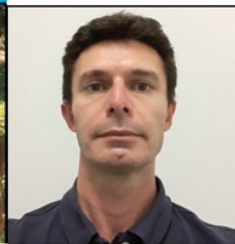
Jean-Luc Poyet



Laurence Panicot



Agnès Castan



Richard Bachelier



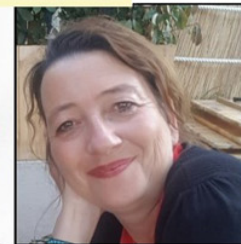
Marion Lapierre



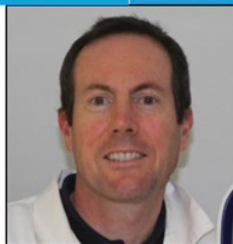
Mickaël Menager



Stéphane Cailmail



Florence Bayeux



David Vaudry



Corinne Lebreton



Estelle Robidel

LISTE CHERCHEURS

Laurence PANICOT-DUBOIS

(CRCN) Inserm U1263 - Marseille

Jean-Luc POYET

(DR2) Inserm U976 - Paris

David VAUDRY

(CRCN) Inserm U1279 - Rouen

Laurence MICHEL

(CRHC) Inserm U976 - Paris

Marion LAPIERRE

(CRCN) Inserm U1194 - Montpellier

Mickaël MENAGER

(CRCN) Inserm U1163 - Paris



Laurence Michel

LISTE ITA

Stéphane CAILMAIL

(IECN) Inserm U1037 - Toulouse

Florence BAYEUX

(TECE) - DR Nord Ouest - Rouen/Lille

Richard BACHELIER

(IECN) Inserm U1263 - Marseille

Corinne LEBRETON

(IR1) Inserm U1163 - Paris

Estelle ROBIDEL

(AI) Inserm U970 - Paris

Agnès CASTAN

(IR2) Inserm U1036 - Grenoble

✓ Venez visiter notre site web <https://www.snptes.fr/> et notre espace de discussion <http://forum.snptes.org>

VOTEZ ET FAITES VOTER SNPTES